



Réponse du GN au rapport du Comité permanent sur l'examen du rapport de 2023 de la vérificatrice générale du Canada présenté à l'Assemblée législative du Nunavut : Les vaccins contre la COVID-19 au Nunavut

Introduction :

Le gouvernement du Nunavut (GN) apprécie l'occasion qui lui est donnée de présenter ses réflexions sur les recommandations du Comité permanent dans son Rapport sur l'examen du rapport de 2023 de la vérificatrice générale du Canada présenté à l'Assemblée législative du Nunavut : Les vaccins contre la COVID-19 au Nunavut. Le GN est d'accord avec toutes les recommandations de la vérificatrice générale et est heureux de fournir un compte rendu au Comité permanent, tel que demandé.

Sujet : Engagement à fournir de l'information

Première recommandation du Comité permanent :

Le Comité permanent recommande que la réponse du gouvernement du Nunavut à ce rapport comprenne les éléments d'information auxquels il s'est engagé lors de l'audience télévisée du 22 septembre 2023.

Réponse :

Voir ci-dessous les réponses aux questions soulevées lors de l'audience du Comité permanent du 22 septembre 2023.

Séances de vaccination de masse

Chaque séance de vaccination de masse a coûté environ 1 million de dollars. Il s'agit d'une moyenne pour le territoire. Les coûts inclus dans ce total comprennent les contrats pour le personnel de santé occasionnel, les agents administratifs contractuels, les nettoyeurs, le transport et le fret, la location d'espaces, l'équipement et les fournitures des séances.

Comme cela a été communiqué au Bureau de la vérificatrice générale du Canada, il n'est pas possible de tirer de l'information de chaque transport aérien sur le territoire concerné, car ces vols étaient multifonctionnels (p. ex., ils transportaient à la fois du personnel infirmier, du matériel et des écouvillons).

Mises à jour hebdomadaires des renseignements statistiques

Les derniers chiffres sur la vaccination contre la COVID-19 et les infections de la COVID-19 au Nunavut ont été publiés le 5 avril 2022. L'urgence de santé publique du Nunavut a pris fin le 11 avril 2022. La décision de mettre fin aux rapports hebdomadaires sur les cas de COVID-19 sur le site web du GN a été motivée en partie par l'approche de la fin des mesures sanitaires et de l'urgence de santé publique et par la décision de gérer la COVID-19 (y compris les rapports) d'une manière semblable à celle d'autres maladies respiratoires courantes au Nunavut. D'autres administrations réduisaient aussi la fréquence de production de leurs rapports à cette époque. La Saskatchewan a cessé de communiquer des renseignements hebdomadaires sur la COVID-19 en février 2022. Toutes les autres provinces et tous les autres territoires ont continué de publier des renseignements sur la COVID-19 après mars 2022. Cela

dépend de facteurs contextuels tels que le nombre de cas actifs dans la circonscription, la taille de la population et le niveau de risque de nouvelles éclosions.

Toutes les provinces et tous les territoires, y compris le Nunavut, continuent de signaler les cas à l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). Les données communiquées sont accessibles au public dans le rapport national intitulé « Détection de virus des voies respiratoires au Canada ». Ce rapport comprend le nombre hebdomadaire et cumulatif de cas et de tests de dépistage du virus respiratoire syncytial (VRS), de la grippe et de la COVID-19. Il est possible de connaître le niveau d'activité hebdomadaire de la COVID-19 au Nunavut en consultant le tableau de bord national – *Mise à jour sur l'épidémiologie de la COVID-19 : Résumé*.

Stock de vaccins contre la COVID-19

En date du 9 janvier 2024, le nombre total de doses de vaccin contre la COVID-19 sur le territoire était de 7 817. De ceux-ci, on comptait :

- 5 735 doses du vaccin Moderna (pour les adultes). Notez que ce vaccin est également utilisé pour les enfants de 6 mois et plus (à une dose plus faible).
- 1 410 doses du vaccin bivalent de Pfizer (pédiatrique).
- 672 doses du vaccin bivalent de Pfizer (12+).

Sujet : Préparation aux pandémies

Deuxième recommandation du Comité permanent :

Le Comité permanent recommande que la réponse du gouvernement du Nunavut à ce rapport comprenne une présentation détaillée de l'état d'avancement des travaux de mise à jour du plan d'urgence sanitaire et de lutte contre la pandémie du ministère de la Santé, y compris dans quelle mesure ces travaux pourraient nécessiter des modifications à la *Loi sur la santé publique* et à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Réponse :

Plan d'urgence

Tous les ministères du GN sont tenus de se doter d'un plan d'urgence. Le ministère de la Santé collabore avec la Division de la gestion des urgences du Nunavut du ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'élaboration de plans territoriaux de continuité des activités.

Plan de lutte contre la pandémie

Le ministère de la Santé met à jour son plan de lutte contre la pandémie. L'achèvement du plan de lutte contre la pandémie a été retardé en raison de difficultés au niveau de la capacité et du roulement du personnel. De plus, une partie du plan de lutte contre la

pandémie s'appuiera sur l'évaluation de la réponse de Santé Canada à la COVID-19, qui sera terminée au printemps 2024.

À l'heure actuelle, le ministère de la Santé ne prévoit aucune modification à la *Loi sur la santé publique* ni à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Le Comité permanent recommande également que la nouvelle version du plan d'urgence sanitaire et de lutte contre la pandémie du ministère de la Santé, une fois finalisée et approuvée, soit rendue publique par son dépôt à l'Assemblée législative et sa mise en ligne sur le site Internet du ministère.

Réponse :

Une fois le plan de lutte contre la pandémie finalisé et approuvé, le ministère de la Santé le déposera et le rendra accessible sur son site web.

Sujet : Production de rapports annuels

Troisième recommandation du Comité permanent :

Le Comité permanent recommande que le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique prépare un rapport final sur la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire qui était en vigueur entre le 20 mars 2020 et le 11 avril 2022.

Le Comité recommande également que ce rapport soit déposé à l'Assemblée législative le plus tôt possible.

Le Comité permanent recommande par ailleurs que la réponse du gouvernement du Nunavut à ce rapport apporte des précisions détaillées concernant le calendrier du ministère de la Santé pour la préparation et la publication du prochain rapport annuel en vertu de l'alinéa 44(e) de la *Loi sur la santé publique*.

Réponse :

Le ministère de la Santé est tenu de préparer plusieurs rapports, conformément à la *Loi sur la santé publique*. Notamment :

- Article 43(b) : Pendant l'année, en vertu de la présente Loi, le Ministre doit préparer un rapport annuel dans les six mois suivant la fin de chaque année civile sur les événements à déclaration obligatoire, les éclosions, les urgences de santé publique et un certain nombre d'inspections.
- Article 44(6) (e) : L'administrateur en chef de la santé publique est tenu, tous les deux ans, de préparer et de publier un rapport destiné au Conseil exécutif concernant la santé de la population au Nunavut. Le Ministre doit ensuite déposer ce rapport à l'Assemblée législative.
- Article 44(6)(j) : L'administrateur en chef de la santé publique peut faire rapport sur toute préoccupation qui, à sa seule discrétion, devrait être portée à l'attention de l'Assemblée législative et le remettre directement au président de l'Assemblée.

En réponse à la première recommandation concernant un rapport final sur la pandémie de la COVID-19, l'administrateur a préparé un rapport biennal portant sur la pandémie de la COVID-19 qui sera déposé à la session d'hiver 2024. Ce rapport présente une synthèse épidémiologique de la propagation de la COVID-19 au Nunavut, les déterminants sociaux sous-jacents et leurs conséquences sur la santé, ainsi que les interventions en santé publique. Il s'agit d'une exigence, conformément à l'article 44(6)(e) de la *Loi sur la santé publique*.

La nouvelle *Loi sur la santé publique* est entrée en vigueur en janvier 2020. En raison de la COVID-19, la rédaction et la finalisation de ce rapport dans le délai de deux ans ont été retardées. Après avoir finalisé le premier rapport biennal, qui devait initialement être déposé en 2022, le ministère de la Santé vise maintenant à finaliser le prochain rapport biennal de l'administrateur en chef de la santé publique à l'automne 2024.

Comme indiqué précédemment, la *Loi sur la santé publique* stipule aussi que l'administrateur en chef de la santé publique peut faire rapport sur toute question préoccupante qui doit être portée à l'attention de l'assemblée législative. Le rapport 2020-21 sur la COVID-19 décrit les événements liés à la pandémie de la COVID-19 au Nunavut, les répercussions de la pandémie sur l'ensemble du territoire et les mesures prises pour les atténuer. Le rapport porte sur la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Il a été déposé le 15 septembre 2021.

Le Ministre est également tenu de préparer un rapport annuel en vertu de la *Loi sur la santé publique*. Depuis 2020, chaque rapport offre un aperçu de la COVID-19 au Nunavut. Ces rapports annuels ont été déposés le 15 septembre 2021, le 4 novembre 2022 et le 2 novembre 2023.

Sujet : Orientation, formation, attestation et délivrance de permis au personnel de la santé

L'une des recommandations de la vérificatrice générale était que le ministère de la Santé « mette en place des systèmes permettant de comptabiliser les programmes de formation et d'orientation suivis par le personnel de la santé, de surveiller les exigences de renouvellement des permis et attestations et de fournir régulièrement des rapports sur les formations non achevées et les permis et certifications expirés ».

Dans ses réponses au rapport de la vérificatrice générale, le ministère a indiqué qu'il « travaillera avec les autres ministères du gouvernement du Nunavut à la conception des modules de ressources humaines dans le cadre du nouveau système de planification des ressources de l'entreprise ».

Le Comité permanent fait remarquer que le projet de système de planification des ressources organisationnelles est géré par le ministère des finances.

Quatrième recommandation du Comité permanent :

Le Comité permanent recommande que la réponse du gouvernement du Nunavut à ce rapport contienne une mise à jour détaillée de l'état d'avancement de ces travaux.

Réponse :

Le ministère des Finances poursuit son travail de mise en œuvre du logiciel Fusion Cloud d'Oracle. Bien que les échéances puissent évoluer, au moment de la rédaction de ce document (début décembre 2023), le GN prévoit de commencer à mettre en œuvre les modules liés à la gestion des absences et du temps à l'hiver 2024.

La deuxième version du logiciel, prévue pour l'automne 2024, devrait inclure des fonctionnalités qui soutiendront les recommandations de la vérificatrice générale en matière d'orientation et de formation. À titre d'exemple, la fonction « Parcours » de Fusion Cloud aidera le GN à présenter aux nouveaux employés une liste de contrôle ciblée des tâches qu'ils doivent accomplir dans le cadre d'une orientation efficace. Par ailleurs, le module d'apprentissage de Fusion Cloud permettra aux ministères d'offrir une formation en ligne à des groupes ciblés d'employés, y compris les travailleurs et travailleuses de la santé de première ligne. Comme l'a recommandé la vérificatrice générale, ce système permettra au GN de savoir quels employés auront mené ces activités à échéance et dans quels délais.

Fusion Cloud dispose également d'un module qui permet de faire le suivi des titres de compétences et des permis des employés, une autre des principales recommandations de la vérificatrice générale. Avant de mettre en œuvre ce module, et conformément aux directives claires que les membres de l'Assemblée ont fournies au ministre des Finances en novembre 2023, le GN se concentrera d'abord sur la mise en place des modules de base du système. La possibilité de suivre les attestations d'études obtenues des employés dans Fusion Cloud est importante, et le ministère de la Santé encouragera le GN à le faire peu de temps après la mise en place du reste du système principal, notamment les modules de paie et d'avantages sociaux. Cette troisième version importante est actuellement prévue pour le printemps 2025.

Sujet : Système de surveillance de la santé publique

Le Rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2023 présenté à l'Assemblée législative du Nunavut : La section portant sur les vaccins contre la COVID-19 au Nunavut comportait un total de quatre recommandations précises. Le ministère de la Santé a formellement accepté toutes les recommandations.

L'une des recommandations de la vérificatrice générale était que le ministère de la Santé « mette en place un système numérique lui permettant de suivre les événements indésirables et les données désagrégées et d'en rendre compte de manière complète, cohérente, systématique et opportune ».

Dans sa réponse au rapport de la vérificatrice générale, le ministère a indiqué qu'il « s'engage à entreprendre un projet de planification du Système de surveillance de la santé publique du Nunavut en 2023-2024 ».

Cinquième recommandation du Comité permanent :

Le Comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut fasse le point sur l'état d'avancement de ces travaux, y compris une description de la proportion dans laquelle ils amélioreront la capacité du ministère à suivre et à mesurer les facteurs déterminants de la santé sur le territoire.

Réponse :

Système de surveillance de la santé publique

Le ministère de la Santé a lancé un appel de propositions afin de trouver un fournisseur pour l'aider à mettre en place un tel système, ce qui comprend la définition de ses fonctionnalités, l'évaluation des besoins et l'élaboration d'une feuille de route. En règle générale, ces systèmes sont composés de nombreux modules.

Santé Canada a mis sur pied un groupe de travail composé de membres du personnel de la Santé publique, des Activités cliniques et de l'Unité de l'information sur la santé, afin d'assurer la surveillance du projet et son encadrement.

La première étape de la mise en œuvre porte sur les bureaux d'enregistrement des vaccins et des immunisations.

Suivi et déclaration des événements indésirables

Le ministère de la Santé s'est penché sur le suivi des événements indésirables et, jusqu'à présent, il s'est concentré sur l'automatisation de la collecte et du transfert des données portant sur les événements indésirables plutôt que sur un système complet de production de rapports. Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

Le suivi et la déclaration des événements indésirables feront également partie des discussions concernant le système de surveillance de la santé publique. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le ministère de la Santé comprendra mieux les exigences fonctionnelles d'un système de surveillance de la santé publique une fois qu'un fournisseur aura été choisi et que les travaux sur la feuille de route auront commencé. Le ministère s'attend à ce que l'on mette à profit le travail effectué en collaboration avec l'ASPC portant sur les données des événements indésirables.

Sujet : Gestion des stocks

Le Rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2023 présenté à l'Assemblée législative du Nunavut : La section portant sur les vaccins contre la COVID-19 au Nunavut comportait un total de quatre recommandations précises. Le ministère de la Santé a formellement accepté toutes les recommandations.

L'une des recommandations de la vérificatrice générale était que le ministère de la Santé « mette en place un système d'inventaire numérique capable de suivre les

médicaments, y compris les vaccins et les fournitures médicales connexes, depuis leur entrée sur le territoire jusqu'à leur administration ou leur utilisation ».

Dans sa réponse au rapport de la vérificatrice générale, le ministère a indiqué qu'il s'engageait à soumettre une analyse de rentabilité à l'été 2023, en demandant les ressources nécessaires pour faire progresser un système de suivi numérique. « ... À titre de mesure provisoire, le ministère de la Santé créera un système de suivi manuel d'ici septembre 2023. »

Sixième recommandation du Comité permanent :

Le Comité permanent recommande que la réponse du gouvernement du Nunavut à ce rapport contienne une mise à jour détaillée de l'état d'avancement de ces travaux.

Réponse :

Afin de permettre une meilleure traçabilité, un système de suivi manuel est maintenant en place pour les vaccins contre la COVID-19 sur le territoire, au moyen duquel les centres de santé communautaires (CSC) soumettent chaque semaine l'inventaire des stocks de ces vaccins à leur pharmacie régionale. Ces données sont documentées par les pharmacies régionales.

Une première démonstration de Oracle Fusion Cloud (dirigée par le service des Finances) a eu lieu. On y a notamment discuté de la manière dont celui-ci pouvait fonctionner dans le cadre du nouveau système de gestion électronique des stocks du GN. Comme indiqué précédemment, le GN se concentre d'abord sur la mise en place des modules de base du système. Une analyse plus approfondie par les ministères de la Santé et des Finances est prévue pour confirmer l'intégration de ce système avec le module de pharmacie de Meditech.

Les possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre et l'utilisation d'un système de gestion électronique des stocks sur le territoire continuent de faire l'objet d'études.